

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|---------------------------------|
| afférents au conseil municipal | En exercice | ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 14 |
| Date de convocation | | |
| 11 décembre 2023 | | |

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, F. GOMMY, S. PIZEL, S. BAUDY, M. TIRCAZES, F. COUDURE, C. BOISSIERE, V. BERGES, T. BEUGNIES, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H BEAUSSIER,

Absents : T. GADOU, N. DRAESCHER (Pouvoir donné à S. PIZEL), A. POUBLAN, S. DAUBE, H. IRIGOIN-BERNADET, F. FERNANDES,

N°2023 - 65

M-H BEAUSSIER a été élue secrétaire de séance.

SIGNATURE DE PRETS A USAGE POUR DES TERRES AGRICOLES 2024

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la signature de « prêts à usage » est nécessaire afin de régulariser la situation entre la commune de MONTARDON et les différents agriculteurs suite à des changements et des échanges.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces prêts à usage :

| Nom | Section et numéro | Lieu-dit | Superficie |
|----------------------------|-------------------|--|--|
| PEDARRIEU Xavier | AE 25 | AUGAS sur MONTARDON | 1,30 ha Total de 1,30 ha |
| JANTIEU Yannick | AE 117 AE 72 | AUGAS sur MONTARDON AUGAS sur MONTARDON | 1,55 ha 0,33 ha Total de 1,88 ha |
| BIDOT Hervé | AE 137 | Bois de MONTARDON | 2 ha Total de 2 ha |
| LEGTA PAU MONTARDON | AE 30 AE 19 | Bois de MONTARDON Bois de MONTARDON | 3,55 ha 1,28 ha Total de 4,83 ha |
| CALVO Yoann | AE 123 | PENOUILH sur MONTARDON | 0.86 ha Total de 0.86 ha |
| D'une superficie totale de | | | 10.87 ha |

Ayant ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE la répartition des parcelles en « prêt à usage » par la commune selon le tableau ci-dessus.
- AUTORISE M. le Maire à signer les différentes conventions de prêts à usage avec les agriculteurs concernés.

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

